



MENTION

METIERS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

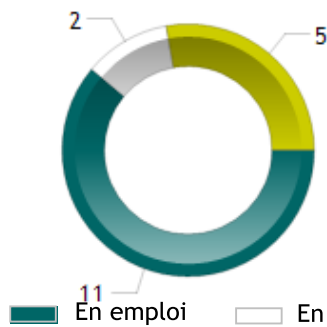
PARCOURS

AMENAGEMENT DU PAYSAGE, TECHNICIEN EN CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUES

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

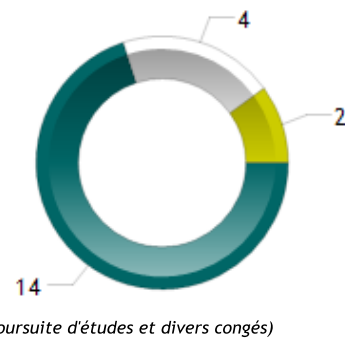
Situation professionnelle au 1er décembre 2016, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 18



Situation professionnelle au 1er décembre 2017, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 20



Taux d'insertion
à 18 mois : 85 %
à 30 mois : 78 %

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-AGENT AU SERVICE TECHNIQUE

-ASSISTANT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

-GUIDE DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL

-TECHNICIEN SUPÉRIEUR PRINCIPAL

-CHARGÉ DE PROJET

-INSPECTEUR FREDON

-ASSISTANT D'ÉTUDES - TECHNICIEN CARTOGRAPHIE

-CONTRÔLEUR PAC

-OUVRIER PAYSAGISTE

— SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi Nombre de réponse(s) : 12



Emploi en accord avec la formation Nombre de réponse(s) : 12

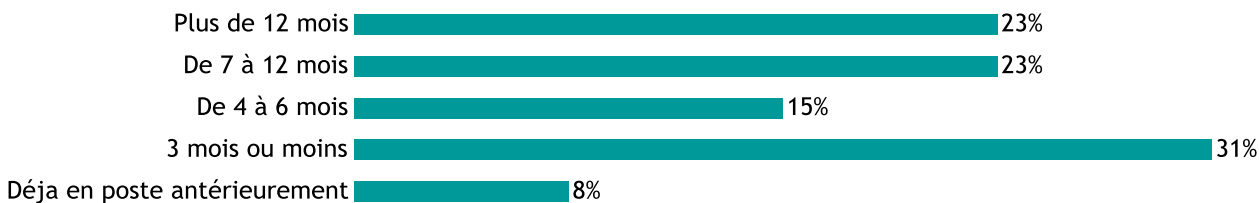


— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI — Nombre de réponse(s) : 13

- Sites dédiés à l'emploi (hors Pôle emploi et cabinets de recrutement) 38 %
- Agences d'intérim 8 %
- Suite à un stage 23 %
- Concours de la fonction publique 8 %
- Candidature spontanée 15 %
- Pôle emploi 8 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 13



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 14



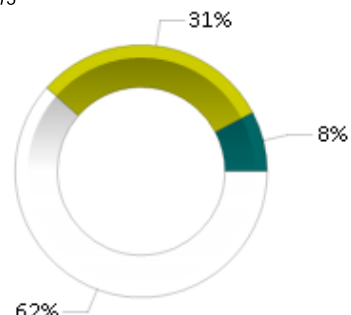
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 13



Cadre Technicien Employé

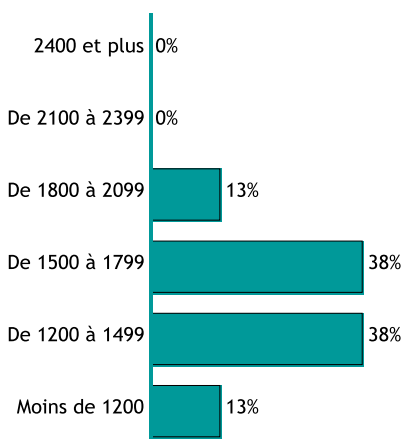
Employeur

Nombre de réponse(s) : 13



Revenu net mensuel (dont primes) en Euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 8



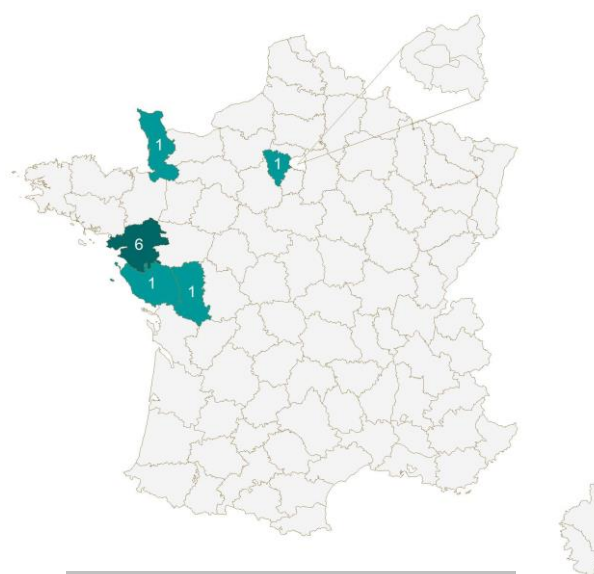
Salaire médian : 1451 euros

Salaire moyen : 1482 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 13



Emplois à l'étranger : 1